

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_223 : FIXATION DES TARIFS D'EAU POTABLE 2021

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_223 : FIXATION DES TARIFS D'EAU POTABLE 2021

Pilote : Direction Générale des Services

Monsieur David DONNEZ, rapporteur,

Les éléments relatifs à la tarification de l'eau potable concernent la régie communautaire qui couvre le territoire de 4 communes à savoir : Albi, Arthès, Lescure d'Albigeois et Saint-Juéry.

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement du service public de l'eau potable doivent être couvertes par les recettes générées.

Ces recettes proviennent en majeure partie de facture d'eau payée par l'utilisateur et des factures de prestations diverses (telles que celles relatives aux travaux de raccordement au réseau)

Les autres sources de recettes sont les subventions et l'emprunt.

Les tarifs de base proposés pour atteindre l'équilibre budgétaire sont les suivants :

I- Tarif de la redevance Agence de l'Eau Prélèvement

Cette redevance est payée par la communauté d'agglomération au titre des prélèvements d'eau brute dans le Tarn.

Pour Albi, celle-ci est reconduite à 0,09634 € H.T. par m³ facturé.

Pour Lescure d'Albigeois, celle-ci est reconduite à 0,108 € H.T. par m³ facturé.

Pour les communes de Saint-Juéry et d'Arthès, les montants nécessaires au versement à l'Agence de l'Eau sont inclus dans la tarification de base.

II- Tarif des parts fixes eau potables annuelles

Le montant est indépendant de la consommation individuelle. Il couvre les "frais fixes" du service, la mise à disposition et la maintenance de toutes ses infrastructures.

La part fixe intègre notamment l'amortissement des compteurs, mais aussi les frais fixes liés à la gestion du branchement dont le coût varie selon le diamètre.

Les tarifs proposés seront modulés selon le tableau suivant.

Pour Arthès :

Part fixe (€ HT)	
Diamètre 15	47,4

Pour Albi :

Part fixe (€ HT)	
Diamètre 15	28,34
Diamètre 20	28,34
Diamètre 30	56,87
Diamètre 40	66,35
Diamètre 60	142,18
Diamètre 80	189,57
Diamètre 100	312,80
Diamètre 150	464,45

Pour Lescure d'Albigeois:

Part fixe (€ HT)	
Diamètre 10 à 40	41,76
Diamètre 60	83,52
Diamètre 80	125,40
Diamètre 100	167,16

Pour Saint-Juéry:

Part fixe (€ HT)	
Diamètre < 20	52,00
Diamètre 25 et 30	61,00
Diamètre 40	87,00
Diamètre 60	107,00
Diamètre 80	152,00
Diamètre 100	210,00

III- Tarif du mètre cube d'eau

Le montant de la part variable dépend directement de la consommation. Elle est déterminée par la quantité d'eau consommée entre deux relevés.

Part variable en (€ HT / m3)		
	Volumes de 0 à 500m3	Au-delà de 500m3
Albi	1,35374	1,35374
Arthès	1,24	0,65

Lescure d'Albigeois	1,92	1,92
Saint-Juéry	1,275	1,275

A ces tarifs hors taxes, dont le produit est destiné à la Régie des Eaux du Grand Albigeois, s'ajouteront :

- La taxe sur la valeur ajoutée,
- La redevance lutte contre la pollution (reversée à l'Agence de l'Eau)

IV- Travaux et prestations diverses

Le conseil communautaire doit également valider les tarifs des travaux et des prestations diverses réalisées par la régie de l'eau.

- Concernant les valeurs des branchements d'eau pour les diamètres inférieurs à 40 mm, les prix seront calculés conformément au tableau de bordereau des prix ci-annexé sur la valeur du matériel de décembre 2020 (coût pondéré).

Pour les branchements de taille supérieure la facturation sera calculée au tarif réel.

Le prix des terrassements sera calculé au réel en fonction des caractéristiques du branchement et de ses conditions de mise en œuvre (dimension, nature du terrain).

- Les interventions du service des eaux en dehors de ses missions de gestion courante seront facturées sur la base du bordereau des prix ci-annexé ou à défaut au prix réel.

- Les interventions du service des eaux suite à des casses sur réseaux et branchements dues à des entreprises extérieures leur seront facturées au coût réel.

- Les frais d'étalonnage des compteurs dont le diamètre est supérieur au DN15 seront facturés suivant les tarifs des prestataires en vigueur au moment de la réalisation.

Le Conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois ;

VU les articles L. 2224-1 et L 2224-2 du CGCT qui précisent l'équilibre financier des services publics industriels et commerciaux ;

VU les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

VU l'article 57 de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques qui introduit le plafonnement de la part fixe ;

VU l'arrêté du 6 août 2007 relatif à la définition des modalités de calcul du plafond de la part de la facture d'eau non proportionnelle au volume d'eau consommé ;

VU l'article L2224-12-4 du CGCT qui prévoit la possibilité pour une facture de comprendre un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement ;

VU le bordereaux de prix ci-annexé;

CONSIDÉRANT que les perspectives financières et tarifaires associées seront approfondies au cours de l'exercice 2021 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le montant de la redevance Agence de l'Eau Prélèvement (reversée à l'Agence de l'Eau) comme suit :

Pour Albi, celle-ci est reconduite à 0,09634 € H.T. par m³ facturé
 Pour Lescure d'Albigeois, celle-ci est reconduite à 0,108 € H.T. par m³ facturé
 Pour les communes de Saint-Juéry et d'Arthès, les montants nécessaires au reversement à l'Agence de l'Eau sont inclus dans la tarification de base.

APPROUVE les tarifs des parts fixes eau potables annuelles comme suit :

Pour Arthès :

Part fixe (€ HT)	
Diamètre 15	47,4

Pour Albi :

Part fixe (€ HT)	
Diamètre 15	28,34
Diamètre 20	28,34
Diamètre 30	56,87
Diamètre 40	66,35
Diamètre 60	142,18
Diamètre 80	189,57
Diamètre 100	312,80
Diamètre 150	464,45

Pour Lescure d'Albigeois:

Part fixe (€ HT)	
Diamètre 10 à 40	41,76
Diamètre 60	83,52
Diamètre 80	125,40
Diamètre 100	167,16

Pour Saint-Juéry:

Part fixe (€ HT)	
Diamètre < 20	52,00
Diamètre 25 et 30	61,00
Diamètre 40	87,00
Diamètre 60	107,00
Diamètre 80	152,00
Diamètre 100	210,00

APPROUVE les prix du mètre cube d'eau suivants :

Part variable en (€ HT / m3)		
	Volumes de 0 à 500m3	Au-delà de 500m3
Albi	1,35374	1,35374
Arthès	1,24	0,65
Lescure d'Albigeois	1,92	1,92
Saint-Juéry	1,275	1,275

APPROUVE les tarifs 2021 des travaux et prestations diverses selon les modalités décrites en annexe

DIT que l'ensemble des tarifs est applicable à compter du 1^{er} janvier 2021 et jusqu'à nouvelle délibération tarifaire.

RAPPELLE qu'à ces tarifs hors taxes, dont le produit est destiné à la Régie des Eaux de l'Albigeois, s'ajouteront :

- La taxe sur la valeur ajoutée,
- La redevance lutte contre la pollution (reversée à l'Agence de l'Eau).

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL